

Renouvellement de l'Entente régionale sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale
**CINQ MRC, LA CMQ ET TOURISME CHARLEVOIX S'UNISSENT POUR LE MAINTIEN ET LA
BONIFICATION DE L'ENTENTE**

Québec, le 30 janvier 2019 — Les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et l'Île-d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et Tourisme Charlevoix, reconduisent leur engagement pour l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale par le biais d'une participation bonifiée.

En effet, les cinq MRC augmentent considérablement la contribution financière locale en faisant passer celle-ci de 30 000 \$ à 45 000 \$ sur une période de 3 ans. En incluant les sommes accordées par les deux autres partenaires régionaux, soit la CMQ et Tourisme Charlevoix qui bonifie aussi sa contribution financière de 7 500 \$, l'augmentation globale en provenance du milieu s'élève à 42,3 %. Partenaire indispensable depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec est également en voie de renouveler sa participation pour les trois prochaines années.

« En plus d'être un attrait touristique important, les paysages contribuent fortement à la qualité de vie des citoyens. Les demandes de financement auprès des différentes instances gouvernementales concernées sont à finaliser et il était important pour nous de donner l'exemple, de démontrer que le milieu est mobilisé », affirme Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré qui assure la gestion administrative de l'Entente pour les cinq MRC.

PAR RÉOLUTION

Cet engagement tangible s'est illustré par l'adoption de résolutions qui confirment le grand intérêt des MRC, de la CMQ et de Tourisme Charlevoix pour une prochaine entente dès 2019. Concrètement, les résolutions adoptées les engagent à contribuer financièrement à la mise en œuvre de la prochaine Entente de 2019 à 2022. Le projet de plan d'action présentement en cours de réalisation inclut la réalisation d'une étude sur la valeur économique des paysages, la mise en œuvre d'un plan de communication efficace et un appel de projets en misant toujours sur la préservation et la mise en valeur des paysages.

Effective depuis 2016, la dernière *Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale* a permis de réaliser 15 projets sur l'ensemble du territoire des MRC signataires. Au total, près de 125 000 \$ ont été investis pour, à titre d'exemple, la mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans, la création de Pays'Art, un circuit artistique en milieu agricole dans la MRC de Charlevoix, un colloque citoyen sur les paysages dans la MRC de Portneuf, la

construction d'un belvédère le long de la piste Notre-Dame-de-l'Espace à Baie-Sainte-Catherine et l'aménagement d'un écran végétal sur l'emprise de la route 138 à Beaupré.

À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

— 30 —

SOURCE

Entente sur les paysages | [site internet](#) | [Facebook](#) |

CONTACTS MÉDIAS

Anne-Elisabeth Benjamin | anneelisabeth@fernandezcom.ca |
T 418 704-1559, poste 224 | C 514 912-8157